

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016 à 20 h
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Lionel Tanguay, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016**
- 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1. Présentation des états financiers par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;
 - 4.2. Dépôt au conseiller du district numéro 4 du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;
 - 4.3. Adoption du projet de règlement 2016-639 – Districts électoraux;
 - 4.4. Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2016 de l'OMH;
 - 4.5. Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 1 335 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2015-625;
 - 4.6. Adoption du règlement no 2016-641 modifiant le règlement no 2009-565 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1;
 - 4.7. Résolution retenant les services de *SPE Valeur assurable inc.* pour établir la valeur de reconstruction de certains édifices aux fins d'assurances;
 - 4.8. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017;
- 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de gravier et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation;

- 5.2. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2016 et autorisant le directeur général à demander des soumissions publiques;
- 5.3. Résolution acceptant la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes 2016;
- 5.4. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de machineries lourdes et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation;
- 5.5. Résultats de l'ouverture des soumissions – Tonte de pelouse des terrains municipaux;
- 5.6. Résolution d'acceptation du cahier des charges pour le lignage des routes et des rues et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation;
- 5.7. Autorisation de signature de l'Entente de travail avec les pompiers volontaires de Sainte-Claire;
- 5.8. Adoption du règlement 2016-640 afin de modifier le règlement 2015-611 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
- 5.9 Octroi du contrat pour la fourniture des enseignes pour l'identification des parcs municipaux;
- 5.10 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité dans le rang Saint-Charles;

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1. Avis de motion – Règlement de la Société de Promotion industrielle;
- 6.2. Nomination des membres du comité des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 2015-621 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Claire pour le mandat d'avril 2016 à mars 2017;
- 6.3. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506;
- 6.4. Adoption du règlement numéro 2016-636 modifiant le règlement de construction numéro 2004-507;
- 6.5. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508;
- 6.6. Adoption du règlement numéro 2016-638 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509;
- 6.7. Dépôt aux membres du conseil des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars et du 30 mars 2016;

- 6.8. Demande de dérogation mineure numéro 2016-03 pour la propriété sise au 129, rue Larochelle;
 - 6.9. Demande de dérogation mineure numéro 2016-04 pour la propriété sise au 131, rue Larochelle;
 - 6.10. Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 76, rue Principale;
 - 6.11. Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 146, rue Principale;
 - 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
 - 7.1. Résolution d'appui à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. pour la Fête nationale;
 - 7.2. Suivi du Comité Familles et Aînés ;
 - 8. DOSSIER(S) — AUTRES :**
 - 8.1. Documents d'information;
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;
 - 8.3. Motion de félicitations
 - 9. Approbation des comptes**
 - 10. Lecture de la correspondance**
 - 10.1. Lettre de remerciements de Mesdames Noëlla Fournier et Maryse Fournier;
 - 10.2. Lettre de remerciements de l'organisme L'Entraide Solidarité Bellechasse;
 - 10.3. Lettre de remerciements de l'organisme Centre de Vie de Bellechasse;
 - 11. Affaires nouvelles :**
 - 11.1.1 Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire – Souper-bénéfice;
 - 11.1.2 Lettre de participation au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme;
 - 11.1.3 Lettre de la Fondation CAMBI – Tournoi de golf;
 - 12. Période de questions des citoyens**
 - 13. Levée de la séance**
-

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

65—2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en modifiant le point 4.6 pour l'adoption du règlement numéro 2016-641 modifiant le règlement numéro 2009-565 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centre d'urgence 9-1-1 et le point 7.2 pour le suivi du comité famille-aînés.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mars 2016

66—2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016, tel que présenté.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Présentation des états financiers par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

67-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité accepte les états financiers se terminant le 31 décembre 2015, présentés par M. Alain Boucher, CPA, CMA, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

4.2 Dépôt au conseiller du district numéro 4 du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires

Le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires a été remis au conseiller M. Lionel Tanguay du district numéro 4, avec les articles du Code municipal qui y font référence;

4.3 Adoption du projet de règlement 2016-639 – Districts électoraux

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 mars 2016.

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la municipalité de Sainte-Claire doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de vingt-cinq (25 %) pour cent, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

68-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2016-639 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier;

4.4 Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2016 de l'OMH

69—2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires révisées en date du 19 février 2016 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2015, les prévisions budgétaires révisées pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	96 453 \$;
Dépenses :	(97 372 \$);
Déficit à répartir :	(919 \$);
Participation municipale au déficit (10 %) :	92 \$;

le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

4.5 Autorisation pour une marge de crédit temporaire auprès du Centre financier aux entreprises pour un montant maximal de 1 335 000 \$ en attendant le financement permanent du règlement 2015-625

70-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de procéder à la demande d'une marge de crédit temporaire auprès du

Centre financier aux entreprises pour un montant maximum de 1 335 000 \$ en attendant le financement permanent des coûts engendrés par le règlement numéro 2015-625 (construction du réservoir d'eau potable);

QUE la mairesse, Mme Denise Dulac, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, OMA, soient autorisés à signer tous les documents à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Claire.

4.6 Avis de motion – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

71-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2016-641 intitulé «Règlement numéro 2016-641 modifiant le règlement numéro 2009-565 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 » :

Le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 2 du règlement numéro 2009-565 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 4 AVRIL 2016.

DENISE DULAC, mairesse

DANY FOURNIER, dir. général & secrétaire-trésorier

4.7 Résolution retenant les services de *SPE Valeur assurable inc.* pour établir la valeur de reconstruction de certains édifices aux fins d'assurance

CONSIDÉRANT que certains bâtiments appartenant à la Municipalité doivent faire l'objet d'une mise à jour de l'évaluation selon les exigences de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ);

72-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers de retenir les services de la firme *SPE Valeur assurable* pour établir la valeur de reconstruction de certains édifices municipaux aux fins d'apporter les protections nécessaires en assurance pour lesdits bâtiments appartenant à la municipalité de Sainte-Claire.

Le conseil municipal accepte la soumission déposée par *SPE Valeur assurable* le 22 mars 2016 au montant de 3 245 \$, plus taxes.

Le montant sera défrayé par l'excédent accumulé non affecté.

4.8 Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au www.santementaleca.com;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent,

73-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que Mme Denise Dulac, mairesse de la Municipalité de Sainte-Claire, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Sainte-Claire et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

5.1 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de gravier et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation

74-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la fourniture de gravier de l'année 2016 et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

5.2 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2016 et autorisant le directeur général à demander des soumissions publiques

75-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour les travaux d'asphaltage 2016 et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions publiques par le biais du système du SEAO et selon les exigences du Code municipal.

5.3 Résolution acceptant la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes 2016

76-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de *Les Excavations Lafontaine inc.* pour le nivelage des routes gravelées pour l'année 2016, au montant de 142,85 \$ du kilomètre, taxes incluses.

5.4 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour la fourniture de machineries lourdes et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation

77-2016

Il est proposé par M. le conseiller Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour la fourniture de machineries lourdes du 15 mai 2016 au 15 mai 2017 et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

5.5 Résultats de l'ouverture des soumissions – Tonte de pelouse des terrains municipaux

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, selon les spécifications du devis;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux de la Municipalité le 29 mars 2016;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres ont été reçues pour la tonte de la pelouse des terrains municipaux, soit :

Entreprise	Années	Sous-Total	Total (taxes incluses)
Pelouse GPG inc.	2016 (option A)	15 848,00 \$	18 221,24 \$
Pelouse GPG inc.	2016-2017 (option B)	32 012.96 \$	36 806,90 \$

Entreprise	Années	Sous-Total	Total (taxes incluses)
Serres Laliberté Inc.	2016 (option A)	18 995,00 \$	21 839.50 \$
Serres Laliberté Inc.	2016-2017 (option B)	Aucune offre	Aucune offre

78-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Pelouse GPG inc. pour la tonte

de la pelouse des terrains municipaux de la Municipalité et selon l'option B retenue pour un montant total de 36 806,90 \$ avec les taxes, et le tout conformément aux exigences du cahier des charges.

5.6 Résolution d'acceptation du cahier des charges pour le lignage des routes et des rues et autorisant le directeur général à demander des soumissions sur invitation

79-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges pour le lignage des routes et des rues de la municipalité et d'autoriser le directeur général à demander des soumissions sur invitation selon les exigences du Code municipal.

5.7 Autorisation de signature de l'Entente de travail avec les pompiers volontaires de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires de Sainte-Claire sont rémunérés dans le cadre de plusieurs résolutions;

CONSÉDÉRANT qu'il y a lieu de rassembler dans un même document l'ensemble des conditions de travail des pompiers volontaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente et des conditions de travail des pompiers volontaires;

80-2016

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser Mme Denise Dulac, mairesse et M. Dany Fournier, directeur général à signer l'Entente de travail entre la Municipalité de Sainte-Claire et ses pompiers volontaires pour la même période que le personnel municipal soit 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

5.8 Adoption du règlement 2016-640 afin de modifier le règlement 2015-611 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2015-611 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 mars 2016;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence,

81-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2016-640 intitulé "Règlement de modification du règlement numéro 2015-611" concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

5.9 Octroi du contrat pour la fourniture des enseignes pour l'identification des parcs municipaux

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix pour la fourniture des enseignes pour l'identification des parcs municipaux et qu'une (1) offre a été reçue soit :

Signalisation Kalitec inc. 8 727,75 \$ taxes incluses

82-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Signalisation Kalitec inc., au prix de 8 727,75 \$ taxes incluses pour la fourniture des enseignes pour l'identification des parcs municipaux.

5.10 Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité dans le rang Saint-Charles

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé un prix pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité d'une longueur de 175 mètres dans le rang Saint-Charles et que trois (3) offres ont été reçues soit :

Les Glissières de Sécurité JTD inc.		Unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Montant calculé	Total (taxes incluses)
Option A	Sur poteaux de bois	mètre	175	71.78 \$	12 561.50 \$	14 442.59 \$
Option B	Sur poteaux d'acier	mètre	175	71.78 \$	12 561.50 \$	14 442.59 \$

Les Entreprises Steve Couture Inc.		Unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Montant calculé	Total (taxes incluses)
Option A	Sur poteaux de bois	mètre	175	76.47 \$	13 382.25 \$	15 386.25 \$
Option B	Sur poteaux d'acier	mètre	175	82.23 \$	14 390.25 \$	16 545.20 \$

Les Clôtures spécialisées 2957-4928 Québec inc.		Unité	Quantité prévue	Prix unitaire	Montant calculé	Total (taxes incluses)
Option A	Sur poteaux de bois	mètre	175	89.43 \$	15 650.25 \$	17 993.87 \$
Option B	Sur poteaux d'acier	mètre	175	88.85 \$	15 548.75 \$	17 877.18 \$

83-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter l'offre de la firme Les Glissières de Sécurité JTD inc., au prix de 14 442.59 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une glissière de sécurité d'une longueur de 175 mètres sur poteaux d'acier.

6. DOSSIER (S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Avis de motion – Règlement de la Société de Promotion industrielle

Je, soussignée, conseillère Guylaine Aubin, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un règlement visant à accorder une subvention de 30 000 \$ à la Société de Promotion industrielle Sainte-Claire inc., en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Guylaine Aubin, conseillère

6.2 Nomination des membres du comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles en référence au règlement numéro 2015-621 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Claire pour le mandat d'avril 2016 à mars 2017

CONSIDÉRANT le paragraphe B de l'article 4 du règlement numéro 2015-621, relativement à la composition du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT que les membres dudit comité sont désignés par résolution et pour une période d'un an par le conseil;

CONSIDÉRANT ledit Comité doit être formé de trois (3) membres du Conseil dont au moins l'un d'eux siège au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ces membres sont désignés pour un an par le Conseil. Leur mandat est renouvelable.

84-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers de désigner M. le conseiller Clément Pouliot représentant du Comité consultatif d'urbanisme, M. le conseiller Luc Vaillancourt et Mme la conseillère

Guylaine Aubin, comme membres du Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles pour le mandat couvrant la période d'avril 2016 à mars 2017. De plus, M. Simon Roy, Directeur des services techniques et urbanisme, est désigné pour agir comme secrétaire dudit Comité.

6.3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

85-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2016-635 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.4 Adoption du règlement numéro 2016-636 modifiant le règlement de construction numéro 2004-507

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

86-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2016-636 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.5 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2016-637 modifiant le règlement de lotissement numéro 2004-508

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

87-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2016-637 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.6 Adoption du règlement numéro 2016-638 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 14 mars 2016 à 16 h au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

88-2016

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2016-638 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

6.7 Dépôt aux membres du conseil des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars et du 30 mars 2016

Le directeur général dépose aux membres du conseil les procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars et du 30 mars 2016.

6.8 Demande de dérogation mineure numéro 2016-03 pour la propriété sise au 129, rue Larochelle

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande dérogation mineure numéro 2016-03 soumise par Monsieur Pier-Olivier Bilodeau-Pelchat, propriétaire de l'immeuble sis au 129, rue Larochelle (zone 6-Ha). ;

CONSIDÉRANT que par procuration, Monsieur Pier-Olivier Bilodeau-Pelchat autorise Monsieur Steve Côté à demander une demande de dérogation auprès de la Municipalité de Sainte-Claire. Monsieur Steve Côté demande une dérogation mineure afin de rendre réputé conforme la distance de la ligne arrière à 0.50 mètre et la distance de la ligne latérale (vers le lot 5 307 498) à 1 mètre du garage privé projeté au lieu de 1.5 mètre, et ce, tel que prescrite à l'article 40 au sens du règlement de zonage numéro 2004-506.

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 21 mars 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 7 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

89-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-03 pour les raisons suivantes :

- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;
- En ce qui a trait à l'empiètement du garage projeté dans la marge de recul arrière à 0.50 mètre (sans ouverture vers la ligne arrière) et dans la marge de recul latérale (vers le lot 5 307 498) au lieu de 1.50 mètre de la ligne arrière, la municipalité est en procédure de modification de l'article 40 du règlement de zonage numéro 2004-506. L'article 5 du règlement numéro 2016-635 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 stipule qu'un garage attenant à une résidence, un garage privé isolé, un cabanon, un abri d'auto ou une verrière attenante à une habitation doit être localisé à une distance minimale de 1.5 mètre des lignes latérales et arrière du terrain. Dans le cas d'un garage privé isolé ou d'un cabanon, le bâtiment doit être localisé à une distance minimale de 1 mètre des lignes de terrain s'il n'y a aucune ouverture du côté des lignes latérales et arrière du terrain;
- La municipalité possède le lot 5 307 559 d'une profondeur de 5 mètres. Ledit lot est localisé derrière la propriété du demandeur. Le lot 5 307 559 est un espace tampon qui sert d'intimité pour les résidences du développement Chabot. L'empiètement du garage projeté dans la marge de recul arrière ne causera aucun préjudice au lot 5 307 559. De plus, une fois la procédure d'adoption du règlement numéro 2016-635, l'empiètement du garage projeté dans la marge de recul latérale deviendra conforme en raison du respect de la nouvelle norme qui permettra d'implanter un garage privé isolé ou d'un

cabanon à une distance minimale de 1 mètre des lignes de terrain s'il n'y a aucune ouverture du côté des lignes latérales et arrière du terrain.

6.9 Demande de dérogation mineure numéro 2016-04 pour la propriété sise au 131, rue Larochelle

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2016-04 soumise par Madame Joanie Dion et Monsieur Jean-Christophe Picard, propriétaires de l'immeuble sis au 131, rue Larochelle (zone 6-Ha). ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé conforme l'empiètement de la terrasse projetée dans la marge de recul arrière de 3.03 mètres au lieu de 1.5 mètre, et ce, tel que prescrit au premier paragraphe de l'article 33 du règlement de zonage numéro 2004-506. Ladite terrasse sera localisée à 4 mètres de la ligne arrière du terrain.

CONSIDÉRANT que ladite demande est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu des articles 2 et 3 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 9 du règlement numéro 94-411 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 21 mars 2016) informant le Conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le 18 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont donné la parole à toute personne désirant se faire entendre à propos de ladite demande;

Après délibérations du Conseil municipal,

90-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'approuver la dérogation mineure numéro 2016-04 pour les raisons suivantes :

- La terrasse projetée devra être localisée à au moins 3 mètres de la ligne arrière au lieu de 6 mètres en raison que la résidence est localisée à 7.56 mètres de la ligne arrière. À cet effet, les membres du Comité consultatif d'urbanisme autorisent une proportion de 50 % d'empiètement de ladite terrasse dans la marge recul arrière minimale fixée à 6 mètres de la ligne arrière;
- La municipalité possède le lot 5 307 559 d'une profondeur de 5 mètres. Ledit lot est localisé derrière la propriété du demandeur. Le lot 5 307 559 est un espace tampon qui sert d'intimité pour les résidences du développement Chabot;
- La présence d'une bande de protection riveraine de 10 mètres à partir de la ligne des hautes eaux du cours d'eau empêche la possibilité de construire une partie de la terrasse vers la ligne latérale de droite. De plus, les demandeurs ne peuvent pas construire un chemin d'accès dans ladite rive. Les demandeurs doivent conserver un espace supplémentaire dans la cour latérale de droite pour la construction d'un chemin d'accès dans la cour arrière;
- Le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés.

6.10 Demande d'un permis de rénovation selon les exigences du règlement PIIA pour la propriété sise au 76, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'un permis de rénovation de la résidence sise au 76, rue Principale (zone 9-Ha), soumise par Madame Natasha Dolbec et Monsieur Martin Charest;

CONSIDÉRANT que ladite demande consiste à remplacer 2 fenêtres de la résidence, soit des fenêtres à cadrage de bois par des cadres en vinyle.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont analysé ladite demande en fonction du règlement numéro 2004-511 (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 21 mars 2016) informant le conseil municipal que ladite demande devrait être approuvée;

Après délibération du conseil municipal,

91-2016

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser les travaux de rénovation de la résidence sise au 76, rue Principale, selon les exigences du règlement numéro 2004-511 (PIIA).

6.11 Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) concernant le bâtiment principal sis au 146, rue Principale

CONSIDÉRANT que le projet consiste à convertir l'immeuble sis au 146, rue Principale, en habitation multifamiliale de 12 logements, soit 2 logements 4 ½ pièces et 10 logements de type « studio ». Actuellement, dans le bâtiment principal, un commerce d'entrepreneur de plomberie et un logement résidentiel sont présents. Le terrain possède une superficie de 1589.40 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet serait localisé dans la zone 12-Ha selon le règlement de zonage numéro 2004-506. Dans ladite zone, les classes d'usage qui permettent jusqu'à un maximum de 4 logements sur un terrain sont permises;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que ledit règlement est en vigueur;

CONSIDÉRANT que ledit règlement permet d'autoriser, sous certaines conditions, des usages reliés à des activités incluses dans la classe d'usage de type « habitation multifamiliale » à titre d'usage principal dans le bâtiment principal sis au 146, rue Principale, localisé dans la zone 12-Ha au sens du règlement de zonage numéro 2005-506;

CONSIDÉRANT que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de PPCMOI en vertu de l'article 8 (Objet d'une demande) du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que ladite demande de PPCMOI respecte les critères édictés aux articles 9 et 10 règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 30 mars 2016) que ladite demande respecte de façon satisfaisante les critères d'évaluation à l'article 16 du règlement numéro 2015-619 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 17 mars 2016;

92-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que la demande de PPCMOI concernant le bâtiment principal sis au 146, rue Principale, soit autorisée par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire de manière à déroger au règlement de zonage numéro 2004-506 et à la grille des spécifications de la zone 12-H, et ce, pour les raisons suivantes :

- le projet n'impliquera aucun changement au niveau de la qualité de vie du secteur. En effet, les activités se dérouleront uniquement à l'intérieur du bâtiment principal. De plus, ledit bâtiment respectera les normes du Code de construction;
- les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés. Selon le plan d'urbanisme, la zone 12-Ha est incluse dans une affectation de haute densité;
- en vertu de l'article 52 du règlement de zonage numéro 2004-506, dans le cas d'une habitation multifamiliale, le nombre de case minimal est fixé à 1.25 par logement. Donc, 15 cases de stationnement seraient nécessaires pour ledit projet. Les plans déposés par le demandeur illustrent la présence de 24 cases de stationnement pour des automobiles et 8 cases de stationnement pour des motocyclettes, et ce, en conformité aux dispositions de l'article 52 du règlement de zonage numéro 2004-506.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Résolution d'appui à la Corporation Loisirs & Sports Sainte-Claire inc. pour la Fête nationale

ATTENDU que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

ATTENDU que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU que la population de la municipalité de Sainte-Claire souligne la Fête nationale chaque année par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

93-2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

7.2 Suivi du Comité Familles et Aînés

La conseillère Guylaine Aubin fait un retour sur la plus récente rencontre du comité familles-aînés de Sainte-Claire tenue le 8 mars dernier. Elle informe les personnes présentes dans la salle de la nomination de nouveaux membres qui ont joint le comité afin de faire le suivi sur le plan d'action.

8. DOSSIER (S) — AUTRES :

8.1 Documents d'information

8.2 Affaires MRC de Bellechasse

8.3 Motion de félicitations – IEL

M. le conseiller Luc Vaillancourt présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'industrie IEL qui a été reconnue le 8 mars dernier lors des Pléiades 2016, le premier récipiendaire de l'édition 2016 des Grandes Distinctions Desjardins remises à des entreprises qui sont membres Desjardins et qui ont su se démarquer dans leur secteur d'activité soit par la mise en place de stratégies gagnantes, d'actions innovatrices et leur contribution à l'essor du milieu.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du Conseil municipal félicitent Messieurs André St-Hilaire, président et Co-Propriétaire et Pierre Bouchard, vice-président et Co-propiétaire ainsi que les dirigeants et leur équipe de travail qui privilégient le service à la clientèle, la qualité et la fiabilité des produits IEL.

9. Approbation des comptes

94—2016

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 4 avril 2016, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

10.1. Lettre de remerciements de Mesdames Noëlla Fournier et Maryse Fournier

Mesdames Noëlla Fournier et Maryse Fournier désirent remercier les pompiers volontaires pour leur travail et leur intervention rapide lors de l'incendie survenu le 15 février dernier. Elles remercient aussi la Croix-Rouge et l'ambulancier Serge Laflamme pour leur soutien, leur encouragement et leur disponibilité.

10.2. Lettre de remerciements de l'organisme L'Entraide Solidarité Bellechasse

L'organisme l'Entraide Solidarité Bellechasse désire remercier les membres du conseil pour leur contribution dans le cadre de leur grande Fête de la Santé qui aura lieu le 6 mai 2016.

10.3. Lettre de remerciements de l'organisme Centre de Vie de Bellechasse

L'organisme Centre de Vie de Bellechasse désire remercier les membres du conseil pour avoir répondu positivement à la requête afin d'ajouter un système de ventilation et de climatisation. Cependant, l'organisme souhaiterait que le tuyau de distribution puisse être recouvert pour que ce soit plus esthétique pour la salle. Un suivi sera fait à leur demande.

11. Affaires nouvelles

11.1.1. Lettre de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire – Souper-bénéfice

CONSIDÉRANT que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

95-2016

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité réserve deux billets pour un montant total de 200 \$ et d'autoriser Mme Denise Dulac et M. Gaston Fortier à représenter la Municipalité au souper-bénéfice de la Société du Patrimoine de Sainte-Claire qui aura lieu le 23 avril prochain.

11.2 Lettre de participation au souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme

96-2016

Il est proposé par M le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité réserve 1 carte et que Mme Denise Dulac représente la municipalité afin de participer à la 37^e édition du souper-bénéfice de la Municipalité de Saint-Anselme qui aura lieu le 14 mai 2016.

11.3 Lettre de la Fondation CAMBI – Tournoi de golf

Après discussion, aucun membre du conseil n'est disponible afin de participer à ladite activité.

12. Période de questions des citoyens

- Demande de faire réparer un lampadaire situé près du 455, Chemin de la Rivière-Etchemin ;

- Un citoyen demande la possibilité d’avoir un conteneur au garage municipal afin de mettre des déchets encombrant durant la période hivernale, considérant que la déchetterie est fermée;
- Une citoyenne demande si le plan d’action du comité famille-aînés prévoit la possibilité de sensibiliser les commerces sur l’accessibilité aux personnes handicapés. Il est prévu que le plan d’action du comité famille-Aînés prévoit de sensibiliser les commerçants à cette problématique.

13. Levée de la séance

97—2016

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse